

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2023, à compter de 20:02 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 2- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3- **Période de demandes verbales**
 - 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Dépôt et présentation sommaire des états financiers 2022 par notre vérificateur externe
 - 4.3 Croix-Rouge – Amendement no.1 à l'entente de service aux sinistrés
 - 4.4 Club Quad Matawinie – Annulation de la résolution #250.12.22
 - 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Embauche de Mathieu Perreault au poste de manœuvre aux travaux publics
 - 5.2 Centre du Ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour achat de ponceaux – 37 439.31\$
 - 5.3 Entreprises Bourget – Autorisation de paiement pour abat-poussière – 22 884.17\$
 - 5.4 Démission de Frédéric Dulude au poste de manœuvre aux travaux publics
 - 5.5 Octroi de contrat pour réparation de sections d'asphalte sur St-Tropez et sur le rang des Dalles
 - 5.6 Installation et remplacement de glissières de sécurité – Octroi du contrat
 - 6- **Sécurité publique**
 - 6.1 Nouvelle caserne - Autorisation pour mandat d'arpentage, études géotechniques, caractérisation environnementale et relevés topographiques
 - 7- **Urbanisme et environnement**

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau - Juin 2023
- 7.2 Chem action inc. - Autorisation de paiement pour doseuses aux 3 aqueducs – 18 201.07\$
- 7.3 Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement pour réparations et changements de 2 bonhommes à eau – 8 882.40\$
- 7.4 Demande de dérogation mineure – 2^e avenue St-Vincent – Bâtiment accessoire plus grand
- 7.5 Sommet municipal Lanaudière 2023 – Déclaration lanaudoise pour l'environnement
- 7.6 Demande de lotissement pour le lot 6 447 366 – rue Bourgeois – Frais de parcs et de terrains de jeux
- 7.7 Chalets Méli – Demande de régularisation du lot 6 445 789

8- **Culture et loisirs**

- 8.1 Camp-de-la-Salle - Demande d'aide financière concernant le financement du camp de jour intégré pour des enfants à besoins particuliers
- 8.2 Projet de politique culturelle – Diffusion sur notre site web pour consultation
- 8.3 PRIMADA – Mise à jour de la décision pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel
- 8.4 PAFSSPA – Mise à jour de la décision pour le projet dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air

9- **VARIA**

10- **Période de questions**

11- **Levée de la séance**

175-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Période de demandes verbales**

4- **Administration**

4.1 **Approbation des comptes payables et payés**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

176-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juin 2023.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	69 380.38 \$
Prélèvements automatiques	46 314.92 \$
Salaires	63 854.32 \$
Chèques à émettre	142 324.93\$
TOTAL	321 874.55\$

ADOPTÉE

4.2 Dépôt et présentation sommaire des états financiers 2022 par notre vérificateur externe

CONSIDÉRANT QU' une présentation est faite des états financiers au 31 décembre 2022 par le comptable Guy Chartrand, de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l..

177-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers 2022.

ADOPTÉE

4.3 Croix-Rouge – Amendement no.1 à l'entente de service aux sinistrés

178-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'amendement No.1 à l'entente de services aux sinistrés reçu de la Croix-Rouge canadienne et d'autoriser M. Daniel Arbour, maire et Mme Mélissa Charette, directrice générale à signer l'amendement.

ADOPTÉE

4.4 Club Quad Matawinie – Annulation de la résolution #250.12.22

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande du Club quad Matawinie, une résolution a été passée en décembre 2022 pour autoriser les VTT à circuler dans les rues municipales (250.12.22);

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Clubs Quad du Québec n'avait pas autorisé le Club quad à faire une telle demande;

179-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution #250.12.22 et de demander au Club quad Matawinie de retirer les panneaux de signalisation qui avaient été installés suite à cette résolution.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Embauche de Mathieu Perreault au poste de manœuvre aux travaux publics

180-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. Mathieu Perreault au poste de manœuvre aux travaux publics aux conditions prévues dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

5.2 Centre du Ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour achat de ponceaux – 37 439.31\$

181-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Centre du Ponceau Courval inc. au montant de 37 439.31\$ pour l'achat de ponceaux.

ADOPTÉE

5.3 Entreprises Bourget – Autorisation de paiement pour abat-poussière – 22 884.17\$

182-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Boubonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Entreprises Bourget au montant de 22 884.17\$ pour l'application d'abat-poussière.

ADOPTÉE

5.4 Démission de Frédéric Dulude au poste de manœuvre aux travaux publics

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de M. Frédéric Dulude au poste de manœuvre aux travaux publics, effective au 16 juin 2023.

Nous le remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

5.5 Octroi de contrat pour réparation de sections d'asphalte sur St-Tropez et sur le rang des Dalles

183-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à mandater une entreprise pour faire faire les 3 réparations d'asphalte sur St-Tropez et sur le rang des Dalles.

ADOPTÉE

5.6 Installation et remplacement de glissières de sécurité – Octroi du contrat

184-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à Ployard 2000 inc. de procéder au remplacement et à l'installation de nouvelles sections de glissières sur le rang des Dalles et sur Ste-Cécile.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Nouvelle caserne - Autorisation pour mandat d'arpentage, études géotechniques, caractérisation environnementale et relevés topographiques

CONSIDÉRANT QUE

pour la nouvelle caserne, différents relevés sont nécessaires pour débiter le processus;

CONSIDÉRANT QUE

FNX est en mesure de nous fournir ces rapports rapidement et qu'ils sont déjà dans le processus;

185-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme FNX à effectuer le travail pour :

- ▶ Relevé topographique pour la nouvelle caserne au montant de 4900
- ▶ Relevé topographique pour le prolongement d'égout au montant de 4600\$
- ▶ Étude géotechnique et caractérisation environnementale Phase II au montant de 32 300\$

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Juin 2023

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de juin 2023.

7.2 Chem Action inc. - Autorisation de paiement pour doseuses aux 3 aqueducs – 18 201.07\$

186-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Chem Action inc. au montant de 18 201.07\$ pour l'achat de 3 doseuses pour les aqueducs. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

7.3 Dominic Beaulieu inc. - Autorisation de paiement pour réparations et changements de 2 bonhommes à eau – 8 882.40\$

187-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Dominic Beaulieu inc. au montant de 8 882.40\$ pour la réparation et le changement de 2 bonhommes à eau.

ADOPTÉE

7.4 Demande de dérogation mineure – 2^e avenue St-Vincent – Bâtiment accessoire plus grand

CONSIDÉRANT QU'

il est possible pour le citoyen de se conformer au règlement en fabriquant deux bâtiments plus petits;

CONSIDÉRANT QUE

le projet ne respecte pas le plan d'urbanisme, car l'usage projeté en est un commercial et cet usage n'est pas permis par la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'

il est possible que le projet porte atteinte à la jouissance des voisins, car il est impossible d'attester que le voisinage est d'accord;

- CONSIDÉRANT QUE** le CCU ne juge pas la dérogation comme étant mineure, car le bâtiment projeté est près du double de la superficie permise;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas de zones de contrainte sur le terrain du demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU juge que la dérogation n'aggraverait pas les risques de santé ou de sécurité publique et ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement;

188-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la dérogation mineure.

ADOPTÉE

7.5 Sommet municipal Lanaudière 2023 – Déclaration lanaudoise pour l'environnement

- CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;
- CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée.
- CONSIDÉRANT LES** priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette Déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs liés à la présente déclaration visent à adresser les éléments suivants :

- ▶ Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois
- ▶ Favoriser la connectivité entre les milieux naturels
- ▶ Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et/ou MRC
- ▶ Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine
- ▶ Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo
- ▶ Contribuer à l'électrification des transports (au niveau municipal)
- ▶ Contribuer à l'électrification des transports (au niveau des citoyens)
- ▶ Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'utilisateurs du transport en commun
- ▶ Améliorer l'offre de transports actifs
- ▶ Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux
- ▶ Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité
- ▶ Produire de l'énergie de proximité
- ▶ Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen
- ▶ Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau
- ▶ Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque
- ▶ Développer une politique régionale écoresponsable
- ▶ Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen par municipalité
- ▶ Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés
- ▶ Encourager l'économie locale ou de proximité
- ▶ Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire

CONSIDÉRANT QU' au cours des premières années suivant la *Déclaration*, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- ▶ Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional)
- ▶ Canopée (local, MRC, régional)
- ▶ Émission de gaz à effet de serre (local, MRC)
- ▶ Tonnage matières résiduelles ultimes / citoyens (local, MRC)
- ▶ Quantité d'eau consommée par citoyen (lié au réseau) (local)
- ▶ Enquête origine destination sur le transport collectif

EN CONSÉQUENCE,

189-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de que la municipalité de Sainte-Béatrix adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

De transmettre copie de la présente résolution à la Table des préfets de Lanaudière

ADOPTÉE

7.6 Demande de lotissement pour le lot 6 447 366 – rue Bourgeois – Frais de parcs et de terrains de jeux

190-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 7 595\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 6 447 366 sur le rue Bourgeois.

ADOPTÉE

7.7 Chalets Méli – Demande de régularisation du lot 6 445 789

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | les Chalets Méli nous ont fait une demande de modification au cadastre pour le lot 6 445 789 puisque le chalet #11 n'a pas été construit à la bonne place; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette demande consiste à agrandir ce lot et à diminuer l'espace du chemin, se trouvant sur le lot commun; |
| CONSIDÉRANT QUE | plusieurs accommodations ont déjà été faits dans ce projet et que l'implantation aurait dû être faite à la bonne place; |
| CONSIDÉRANT QUE | le promoteur nous informe par le fait même que les terrains 25 à 34 ne seront pas développés; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette modification ajoutera de la superficie au projet intégré récréotouristique et permettra de régulariser la superficie des terrains par tranche de 3 000 m ² telle qu'exigée lors d'un projet intégré résidentiel. |

191-07-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de modification pour le lot 6 445 789 soit acceptée seulement et conditionnellement à ce que les 2 lots (situés sous les terrains 30 à 34), c'est-à-dire les lots 5 960 647 et 5 960 648 soient également inclus dans les aires communes du projet pour en faire un seul et même lot et qu'ils deviennent également non-constructibles, tout comme les lots 25 à 34. Cet ajout de superficie permettra également d'améliorer la situation du projet pour permettre une superficie se rapprochant des exigences d'un projet intégré résidentiel, qui est d'avoir un chalet par tranche de 3000 m².

ADOPTÉE

8- **Culture et loisirs**

8.1 **Camp-de-la-Salle - Demande d'aide financière concernant le financement du camp de jour intégré pour des enfants à besoins particuliers**

ATTENDU QUE toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur de nombreux critères, incluant le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap, tel que défini par la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE le droit et l'accès aux services de loisir dispensés par toute municipalité sont touchés par l'application de la Charte des droits et libertés de la personne, et que la prestation d'un camp de jour estival fait partie des responsabilités des municipalités, tel qu'exposé par l'avis de 2021 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE l'organisation Camp De-La-Salle a été désignée comme mandataire pour la gestion déléguée du camp de jour de Sainte-Béatrix pour l'été 2023, et qu'au moins un enfant de Sainte-Béatrix ayant des besoins nécessitant de l'accompagnement personnalisé est inscrit pour l'été 2023;

ATTENDU QUE qu'il est pratique commune pour les municipalités de la MRC Matawinie d'adopter annuellement une résolution pour subventionner les frais supplémentaires encourus par des organismes tiers afin d'assurer l'accueil des enfants à besoins particuliers, entre autres en collaboration avec l'organisme Les Répits de Gaby;

ATTENDU QUE les municipalités ayant recours aux services des Répits de Gaby pour le camp de jour adapté ont voté des résolutions permettant un soutien financier selon le nombre de semaines de fréquentation de l'enfant et selon les besoins de l'organisme;

ATTENDU QUE l'objectif principal de ce projet est de permettre la participation à un camp de jour à des jeunes qui ont besoin de services adaptés à proximité de leur milieu de vie et qu'il ouvre la porte à une expérience de socialisation pour les enfants ayant des besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE,

192-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sainte-Béatrix confirme sa participation financière à la réalisation de ce projet en assumant une partie du coût d'inscription des enfants de son territoire afin qu'ils puissent participer à une expérience de camp de jour intégré qui sera bénéfique pour leur développement et le conseil municipal réserve un montant maximal de 5 170\$ pour l'été 2023.

La municipalité offrira ces fonds au Camp De-La-Salle sur démonstration de la fréquentation des enfants au camp et en fonction des subventions obtenues par Camp De-La-Salle. Camp De-La-Salle s'engage à ne demander à la municipalité uniquement que la partie des frais qui n'aura pas été couverte par la subvention

du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR), et pour un maximum de 5 170\$ peu importe les frais encourus.

Le conseil municipal transmettra une copie de cette résolution au Camp De-La-Salle et une autre à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL).

ADOPTÉE

8.2 Projet de politique culturelle – Diffusion sur notre site web pour consultation

193-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de diffuser le projet de politique culturelle sur notre site web.

ADOPTÉE

8.3 PRIMADA – Mise à jour de la décision pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà quelques parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'espace sur lequel le projet avait été prévu sera tout de même aménagé mais différemment de ce qu'il avait été proposé lors de la demande de projet;

194-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de laisser tomber la subvention octroyée (PRIMADA) qui finançait partiellement l'aménagement du parc intergénérationnel.

ADOPTÉE

8.4 PAFSSPA – Mise à jour de la décision pour le projet dans le cadre du programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air

CONSIDÉRANT QUE le tracé qui a été accepté par la subvention ne répond pas aux besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet nous permettait de modifier légèrement l'endroit du sentier;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés par ce changement de tracé ne sont pas ouverts à céder des droits de passage pour que le sentier puisse se réaliser;

195-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de laisser tomber la subvention octroyée (PAFSSPA) qui finançait partiellement l'aménagement d'un sentier multifonctionnel.

ADOPTÉE

9- Varia

M. Arbour félicite le comité organisateur et les commanditaires de l'Expo d'autos antiques, qui eu lieu la semaine dernière. Ces derniers ont travaillé fort et l'événement a été fort apprécié.

M. Arbour remercie Mme Guilbault, Ministre des Transports, pour la subvention de 160 000\$ qui nous a été octroyée, qui était auparavant au montant approximatif de 90 000\$ annuellement.

M. Arbour remercie Mme Caroline Proulx, députée de Berthier, pour le 500\$ qui a été remis dans le cadre de l'exposition du comité J'aime mon Village

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

196-07-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h38.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière